



Communiqué

Le Consulat de la République togolaise-Québec peut émettre des visas pour le Togo

Québec- Mercredi, 15 février 2012: Le Consulat honoraire de la République togolaise-Québec est fier d'annoncer qu'il a reçu officiellement l'autorisation du gouvernement togolais d'émettre des visas d'entrée et de sortie, permettant à la population de se rendre dans ce pays ouest-africain.

En place depuis près de trois ans à la haute-ville de Québec dans les bureaux de la Société d'avocats Barakatt Harvey, le Consulat pourra ainsi répondre plus facilement aux demandes de plus en plus nombreuses de citoyens et d'organisations voulant visiter le Togo.

"Plus de 6000 Togolais habitent au Canada et la grande majorité se retrouve au Québec. La clientèle se rendant au Togo est aussi principalement québécoise. Pour une question pratique et de proximité, nous sommes donc heureux de pouvoir délivrer des visas à nos concitoyens désirant se rendre au Togo pour des raisons touristiques et des motifs économiques", a précisé le consul, Me Stéphane HARVEY.

Depuis le début de son mandat à l'été 2009, le Consulat honoraire de la République togolaise-Québec travaille en étroite collaboration avec l'Ambassade du Togo à Ottawa en lui expédiant les demandes de visas, les renouvellements de passeports togolais et toutes autres requêtes de la population qui transitent par ses bureaux.

Dorénavant, le Consulat pourra, de concert avec l'Ambassade à Ottawa, délivrer des visas, tout en continuant à représenter le Togo au Québec.

-----30-----

Daniel MORNEAU

Directeur des communications-relations médias/publicques

CONSULAT HONORAIRE DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE-QUÉBEC

150, boul. René-Lévesque Est- Bureau 1850, Québec, G1R 5B1

Cell: 418-930-4921

Bur: 418-529-5508 (Consulat) / Fax: 418-529-4094

dmorneau@togoquebec.ca

www.togoquebec.ca